

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					12 727 106,00								
1641 Emprunts en euros (total)					12 727 106,00								
00249404085	CREDIT AGRICOLE	25/03/2010		15/06/2010	1 500 000,00	F		3,970	4,033	T	X Echéance constante		A-1
0421 0161031 01	BCME	30/04/2009		30/07/2009	1 500 000,00	F		4,760	4,843	T	X Echéance constante		A-1
10001134829	CREDIT AGRICOLE	21/11/2022		15/02/2023	430 000,00	F		2,930	2,962	T	C		A-1
8129044	CAISSE EPARGNE	25/02/2012		25/05/2012	1 000 000,00	F		5,320	5,320	T	X Echéance constante		A-1
8153070	CAISSE EPARGNE	21/05/2012		25/08/2012	1 000 000,00	F		5,980	6,107	T	X Echéance constante		A-1
MON520023EUR	CAFFIL	04/12/2017		01/04/2018	1 007 000,00	F		1,870	1,884	T	X Echéance constante		A-1
MON522531EUR	CAFFIL	01/08/2018		01/11/2018	3 240 106,00	F		1,930	1,961	T	X Echéance constante		A-1
MON522806EUR/0523741	CAFFIL	30/11/2018		01/03/2019	1 700 000,00	F		1,630	1,630	T	C		A-1
MON532067EUR	CAFFIL	07/11/2019		01/04/2020	700 000,00	F		0,770	0,774	T	C		A-1
MON534700EUR/0536194/001	LA BANQUE POSTALE	04/11/2020		01/03/2021	650 000,00	F		0,460	0,460	T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					720,68								
1/2021	RIETVELT Samuel	20/12/2021	20/12/2021		720,68	F		0,000	0,000	X	X X	O	A-1
1/2022		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	X	X X	O	A-1
2/2021		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	X	X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								

MAIRIE DE PLOUGUERNEAU - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)				41 542,35									
1681 Autres emprunts (total) (9)				41 542,35									
1003070		31/12/2002	31/12/2002	15 244,90	F		1,000	1,088	A	X Echéance constante			A-1
1003073		01/01/2002	01/02/2003	18 399,07	V		3,700	2,806	A	X Echéance constante			A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		01/01/2002	01/02/2003	7 898,38	V		3,700	2,889	A	X Echéance constante			A-1
1687 Autres dettes (total)				0,00									
Total général				12 769 369,03									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Capital			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		8 842 508,05					232 382,68	619 470,35	0,00	0,00	28 524,20
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 842 508,05					232 382,68	619 470,35	0,00	0,00	28 524,20
00249404085		0,00	A-1	857 658,21	11,17	F	4,033	4,033	33 137,17	61 758,23	0,00	0,00	1 404,32
0421 0161031 01		0,00	A-1	846 747,78	10,25	F	4,843	4,843	39 178,34	63 757,78	0,00	0,00	6 315,25
10001134829		0,00	A-1	401 333,32	13,83	F	2,962	2,962	11 444,09	28 666,68	0,00	0,00	1 395,22
8129044		0,00	A-1	541 589,82	8,08	F	5,320	5,320	27 751,45	53 781,31	0,00	0,00	2 595,14
8153070		0,00	A-1	570 168,25	8,33	F	6,107	6,107	32 919,24	53 135,08	0,00	0,00	3 091,86
MON520023EUR		0,00	A-1	754 866,95	14,00	F	1,884	1,884	13 789,95	46 677,29	0,00	0,00	3 310,79
MON522531EUR		0,00	A-1	2 506 393,68	14,58	F	1,961	1,961	47 303,94	148 360,66	0,00	0,00	7 585,01
MON522806EUR/0523741		0,00	A-1	1 275 000,00	14,92	F	1,630	1,630	20 262,94	85 000,00	0,00	0,00	1 616,42
MON532067EUR		0,00	A-1	568 750,00	16,00	F	0,774	0,774	4 278,31	35 000,00	0,00	0,00	1 027,47
MON534700EUR/0536194/001		0,00	A-1	520 000,04	11,92	F	0,460	0,460	2 317,25	43 333,32	0,00	0,00	182,72
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		720,68					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1/2021		0,00	A-1	720,68	0,00	F	0,000	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1/2022		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2/2021		0,00	A-1	0,00	0,00	F	0,000	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE PLOUGUERNEAU - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice		
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		14 596,78						1 202,78	485,11	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		14 596,78						1 202,78	485,11	0,00	
1003070		0,00	A-1	2 035,85	2,92	F		1,088		671,86	20,36	0,00	
1003073		0,00	A-1	7 837,60	13,08	V		2,806		437,37	289,99	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00	A-1	4 723,33	28,08	V		2,889		93,55	174,76	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		8 857 825,51						620 673,13	232 867,79	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart de l'indice zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart de l'indice hors zone euro	Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	16	0	0	0	0	
		99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 857 825,51	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)		0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures		0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 200.00 €		Durée (en années)		15-11-2023
Catégories de biens amortis				
L	PLU		10	19/12/2018
L	CABINET MEDICAL		25	30/03/2022
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE BATIMENTS		15	15/11/2023
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		15	15/11/2023
L	ANNONCES LEGALES NON SUIVIES DE TRAVAUX		2	15/11/2023
L	BATIMENTS LEGERS, ABRIS		10	15/11/2023
L	ENROCHEMENT		20	15/11/2023
L	EQUIPEMENT SPORTIF		15	15/11/2023
L	FINANCEMENT DE BIENS IMMOBILIERS OU INSTAL. INF OU EGAL A 4000?		15	15/11/2023
L	FINANCEMENT DE BIENS IMMOBILIERS OU INSTAL. SUP A 4000 ?		30	15/11/2023
L	FINANCEMENT DE BIENS MOBILIERS, MATERIELS		5	15/11/2023
L	FRAIS D'ETUDES NON SUIVIES DE REALISATION		5	15/11/2023
L	GROS ELECTROMENAGER		5	15/11/2023
L	GROS ELECTROMENAGER DE CUISINE		10	15/11/2023
L	GROS MATERIEL DE VOIRIE		12	15/11/2023
L	LIVRES, CD, DVD MEDIATHQUE		3	15/11/2023
L	LOGICIELS BUREAUTIQUES		3	15/11/2023
L	LOGICIELS METIERS		5	15/11/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE		5	15/11/2023
L	MATERIEL DE VOIRIE		10	15/11/2023
L	MATERIEL DES SERVICES TECHNIQUES		5	15/11/2023
L	MATERIEL DIVERS		5	15/11/2023
L	MATERIEL ET OUTILLAGE INCEDIE ET DEFENSE INCENDIE		2	15/11/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE (ECRANS, TABLETTES, PC, ...)		3	15/11/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE (SERVEUR, ONDULEUR, COPIEUR)		5	15/11/2023
L	MATERIELS ROULANTS		12	15/11/2023
L	MOBILIER		10	15/11/2023
L	MOBILIER URBAIN		10	15/11/2023
L	PANNEAUX DE SIGNALISATION		10	15/11/2023
L	PLANTATION		15	15/11/2023
L	PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES		15	15/11/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	VEHICULES LEGERS NEUFS	7	15/11/2023
L	VEHICULES LEGERS OCCASION	5	15/11/2023

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		3 508,53	3 508,53	2 689,15	819,38
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		3 508,53	3 508,53	2 689,15	819,38
CREANCES DOUTEUSES	0,00	24/03/2021	3 508,53	3 508,53	2 689,15	819,38
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		3 508,53	3 508,53	2 689,15	819,38
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		3 508,53	3 508,53	2 689,15	819,38

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 4581	Intitulé de l'opération : Etude colorimétrie - Plabennec	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :
					Total (4)
	DEPENSES (a)	8 862,72	10 148,82	0,18	10 149,00
45811 (5)		8 862,72	0,00	0,00	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
45811	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	10 148,82	0,18	10 149,00
	Dépenses nettes (a – c)	8 862,72	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)	8 862,72	10 148,82	0,18	10 149,00
45821	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	8 862,72	10 148,82	0,18	10 149,00
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	8 862,72	10 148,82	0,18	10 149,00

N° opération : 4582	Intitulé de l'opération : Etude colorimétrie - Lannilis	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :
					Total (4)
	DEPENSES (a)	5 458,80	15 854,10	0,90	15 855,00
45812 (5)		5 458,80	0,00	0,00	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
45812	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	15 854,10	0,90	15 855,00
	Dépenses nettes (a – c)	5 458,80	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)	5 458,80	15 854,10	0,90	15 855,00
45822	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	5 458,80	15 854,10	0,90	15 855,00
040	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	5 458,80	15 854,10	0,90	15 855,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux (3)	Index (4)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					390 000,00	150 356,62										2 451,16	28 078,16	
OGECE ECOLE STE THERESE	2009	X Echéance constante	CONSTRUCTION BATIMENT SCOLAIRE	BCME	270 000,00	52 371,49	2,25	M	F		4,850		3,600	-		1 551,18	20 385,53	
OGECE ST JOSEPH	2021	X Echéance constante	TRAVAUX ECOLE ST JOSEPH	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	120 000,00	97 985,13	11,75	M	F		0,950		0,950	-		899,98	7 692,63	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					4 709 522,15	3 026 962,40										101 175,45	124 923,72	
AIGUILLON	1988	X Echéance progressive	LOGEMENTS	CDC	154 430,85	5 787,16	0,25	A	V		5,800		5,800	-		335,66	5 787,16	
BREST METROPOLE HABITAT	2023	C	ACQUISITION EN VEFA - GWELMEUR	CDC	30 000,00	30 000,00	39,33	A	V		3,600		0,000	A-1		0,00	0,00	
BREST METROPOLE HABITAT	2023	X Echéance constante	ACQUISITION EN VEFA - GWELMEUR	CDC	247 339,00	247 339,00	39,33	A	V		3,760		0,000	-		10 264,57	2 512,17	
BREST METROPOLE HABITAT	2023	X Echéance constante	ACQUISITION EN VEFA - GWELMEUR	CDC	73 880,00	73 880,00	49,33	A	F		3,740		0,000	A-1		3 066,02	461,91	

MAIRIE DE PLOUGUERNEAU - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BREST METROPOLE HABITAT	2023	X Echéance constante	ACQUISITION EN VEFA - GWELMEUR	CDC	194 039,00	194 039,00	39,33	A	R		2,800		R	0,000	A-1		5 433,09	2 692,27
BREST METROPOLE HABITAT	2023	X Echéance constante	ACQUISITION EN VEFA - GWELMEUR	CDC	66 150,00	66 150,00	49,33	A	V		2,800		V	0,000	A-1		1 852,20	621,98
BREST METROPOLE HABITAT	2023	C	ACQUISITION EN VEFA - GWELMEUR	CDC	30 000,00	30 000,00	39,33	A	V		3,600		V	0,000	A-1		0,00	0,00
BREST METROPOLE HABITAT	2023	X Echéance constante	ACQUISITION EN VEFA - GWELMEUR	CDC	247 339,00	247 339,00	39,33	A	V		3,760		V	0,000	A-1		10 264,57	2 512,17
ESPACIL HABITAT	1993	X Echéance progressive	5 LOGEMENTS RUE DE LA CROIX NEUVE	CDC	485 264,54	85 219,67	3,25	A	V		5,800		V	5,800	-		4 942,74	21 519,60
ESPACIL HABITAT	1997	X Echéance progressive	5 LOGEMENTS RUE DE LA CROIX NEUVE	CDC	144 694,55	25 066,59	4,75	A	V		5,800		V	5,800	-		1 453,86	7 873,34
HABITAT 29	2004	X Echéance progressive	CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS THEVEZAN VIHAN	CDC	74 550,76	55 991,48	27,17	A	V		4,500		V	4,500	-		2 519,62	859,70
HABITAT 29	2004	X Echéance progressive	CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS THEVEZAN VIHAN	CDC	875 140,45	460 386,38	13,17	A	V		4,200		V	4,200	-		19 336,23	26 008,62
HLM D'ARMORIQUE	2016	X Echéance constante	REHABILITATION THERMIQUE KROAS KENAN	CDC	166 610,00	66 650,77	14,83	A	F		1,600		F	1,600	-		1 066,41	3 921,55
HLM D'ARMORIQUE	2017	X Echéance constante	CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS TIEZ NEVEZ	CDC	550 962,00	474 735,15	32,00	A	V		2,000		V	2,000	-		9 494,70	8 081,25
HLM D'ARMORIQUE	2017	X Echéance constante	CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS TIEZ NEVEZ	CDC	484 985,00	407 654,52	32,00	A	V		2,000		V	2,000	-		8 153,09	11 298,54
HLM LES FOYERS	2007	X Echéance progressive	CONSTRUCTION RESIDENCE DE L'OCEAN	CDC	884 137,00	556 723,68	12,83	A	V		4,130		V	4,130	-		22 992,69	30 773,46
TOTAL GENERAL					5 099 522,15	3 177 319,02											103 626,61	153 001,88

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire [OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 28 078,16
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 855 705,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 883 783,16
Recettes réelles de fonctionnement	II 8 574 274,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 10,31
---	-------------------------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	1,00	20,00	17,00	3,00	20,00
Adjoint administratif	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1ère cl	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif ppal 2è cl	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Chargé de mission	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Rédacteur ppal 2è cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		35,00	8,00	43,00	41,00	0,00	41,00
Adjoint technique	C	10,00	4,00	14,00	13,00	0,00	13,00
Adjoint technique ppal 1ère cl	C	6,00	2,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique ppal 2è cl	C	8,00	1,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Agent de maîtrise	C	6,00	1,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise ppal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur ppal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien ppal 2è cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	3,00	4,00	2,00	1,00	3,00
ATSEM ppal 1ère cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM ppal 2è cl	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur de jeunes enfants	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants cl exceptionnelle	A	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Auxiliaire de puér de classe normale	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Auxiliaire de puér de classe supérieure	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine ppal 1ère cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation ppal 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		6,00	5,00	11,00	10,00	1,00	11,00
Adjoint d'animation	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation ppal 1ère cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation ppal 2ème cl	C	2,00	4,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier Chef ppal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	2,00
Apprenti		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Directeur Général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		72,00	17,00	89,00	81,00	6,00	87,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATSEM ppal 2è cl	C	S		0,00	A L.332-14	CDD
Animateur	B	ANIM		0,00	A L.332-14	CDD
Apprenti	A	OTR		0,00	A	A
Attaché	A	ADM		0,00	A L.332-8-2	CDD
Chargé de mission	A	ADM		0,00	A L.332-24	CDD
Rédacteur	B	ADM		0,00	A L.332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Educateur de jeunes enfants	A	S		0,00	A L.332-13	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	CCAS ESPACE CULTUREL ARMORICA PETITE ENFANCE				SPA SPA SPA	non oui non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-463 617,85	-463 617,85
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-304 452,00	-304 452,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-768 069,85	-768 069,85

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 470 000,00	1 470 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-768 069,85	-768 069,85
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 006 382,15	1 006 382,15

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	632 809,00	632 809,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 116 828,00	2 116 828,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 484 019,00	1 484 019,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		632 809,00	I 632 809,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		621 205,00	621 205,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	620 000,00	620 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	1 205,00	1 205,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		11 604,00	11 604,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	11 604,00	11 604,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 116 828,00	III 2 116 828,00
Ressources propres externes de l'année (a)		360 000,00	360 000,00
10222	FCTVA	250 000,00	250 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	110 000,00	110 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 756 828,00	1 756 828,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	4 541,00	4 541,00
28031	Frais d'études	15 573,00	15 573,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	462,00	462,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	222,00	222,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	381,00	381,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	25 495,00	25 495,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	1 400,00	1 400,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	5 366,00	5 366,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	31 699,00	31 699,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	11 928,00	11 928,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	26 471,00	26 471,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	577,00	577,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	22 890,00	22 890,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	860,00	860,00
28128	Autres aménagements de terrains	14 280,00	14 280,00
281316	Equipements de cimetière	1 250,00	1 250,00
281321	Immeubles de rapport	9 255,00	9 255,00
281351	Bâtiments publics	5 700,00	5 700,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	4 536,00	4 536,00
2815731	Matériel roulant	30 422,00	30 422,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	14 201,00	14 201,00
281828	Autres matériels de transport	43 130,00	43 130,00
281831	Matériel informatique scolaire	200,00	200,00
281838	Autre matériel informatique	28 846,00	28 846,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	23 652,00	23 652,00
28185	Matériel de téléphonie	140,00	140,00
28188	Autres immo. corporelles	173 351,00	173 351,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	45 000,00	45 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 215 000,00	1 215 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	CABINET MEDICAL			SPIC

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	8 117 000,00	4,86	40,38	0,00	3 277 645,00	4,85
TFPNB	388 900,00	4,10	38,04	0,00	147 938,00	4,10
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2 748 000,00	-0,29	18,99	0,00	521 845,00	-0,29
TOTAL	11 253 900,00	4,87			3 947 428,00	5,20

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Plouguerneau, le 20/03/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Plouguerneau, le 20/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABJEAN NADINE	
ARZUR SYLVIE	
BIGOUIN YANNIK	
BOUSSEAU MARIE	
BOZEC BRUNO	
BRETON MAXIMILIEN	
COATEVAL BRUNO	
CORNEC AMELIE	
DECLERCQ CECILE	
DROUMAGUET YANN	
DUMOULIN CHRISTIAN	
ETIENNE NAIG	
GRANDMOUGIN FRANCOISE	
HENRY ARNAUD	
JACQ MARINE	
LE BIHAN ANNE MARIE	
LE DALL MARCEL	
LE GOASDUFF CHRISTIAN	
LE HIR LEDIE	
LE ROUX CATHERINE	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LINCOLN ANDREW	
MERIEN FRANCOIS	
MOISAN LEONIE	
PASQUET ISABELLE	
PERRAIN HERVE	
ROBIN YANNIG	
ROMEY ALAIN	
SALAUN HELENE	
VELLY ARNAUD	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Plouguerneau, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.